

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire  
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)  
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire  
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mardi 7 décembre à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.  
Date de la convocation : 30 novembre 2021

**Étaient Présents en présentiel** : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme ARDOUIN Aimée et de M. PAIN Cédric, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de M. SARTRE Philippe et de Mme MESPLES Olga, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoirs de M. BACHÉ Alain et de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de M. COUTIERE Dominique, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**.

**Étaient Présents en visioconférence** : **M. BAUDE Vital**, **M. LAGRAVE Renaud**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. TULARS Bernard**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de M. DELUGA François, **Mme MARIE Lucie**, **M. SAINTORENS Denis**, **Mme TAPIN Maylis** portant pouvoir de M. CARRERE Paul.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.  
Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. DURRIEU Michel, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

## **ECOMUSEE**

### **PROGRAMME SCIENTIFIQUE ET CULTUREL 2021** **complète et remplace la délibération n°100 du 22** **septembre 2021**

L'Écomusée de Marquèze, doté de l'appellation musées de France, a pour mission permanente de conserver, restaurer, étudier, enrichir ses collections et de les rendre accessibles au public le plus large.

Dans le cadre de ces missions, des actions ont été menées en 2021 afin d'améliorer les conditions de conservation des collections, de les valoriser et de préparer l'exposition temporaire 2022 dédiée aux sports landais, engendrant des coûts en fonctionnement.

La dépense la plus conséquente concerne cette année la numérisation du fonds manuscrit Félix Arnaud pour garantir sa sauvegarde et pouvoir envisager sa mise en ligne sur alienor.org, plate-forme de diffusion des collections de l'écomusée.

Selon les montants d'aides notifiés par la DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes, le budget prévisionnel de ce programme prévoit la répartition suivante des coûts :

Accusé de réception en préfecture 033-253301402-20211207-128-2021-DE Date de télétransmission : 10/12/2021 Date de réception préfecture : 10/12/2021
---

La DRAC ne finance que des projets portant sur les collections et ne peut de ce fait pas financer le reportage photo.

**Le Département des Landes propose 5 000 euros pour les 3 projets, la répartition est à venir.**

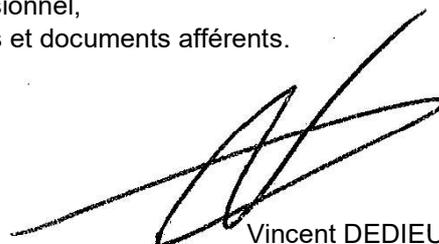
FONCTIONNEMENT					
Objectif	Dépenses objet	DRAC Nouvelle-Aquitaine - 10%	Département des Landes	PNR Landes de Gascogne	Montant TTC
Sauvegarde et valorisation des collections	Numérisation du fonds manuscrit Félix Arnaudin. Prestataire : Arkhênum (Bordeaux)	1 294 €	5 000 €	10 492,31 €	8 626,37 €
Conservation préventive	Fournitures pour le reconditionnement partiel du fonds Félix Arnaudin. Prestataire : CXD	381 €			2 540,94 €
Collecte du contemporain – programmation culturelle	Reportage photographique sur les sports landais en 2021				6 000,00 €
		1 675 €	5 000 €	10 492,31 €	17 167,31 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :**

- **D'APPROUVER** ce plan de financement prévisionnel,
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 9 décembre 2021



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20211207-128-2021-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2021  
Date de réception préfecture : 10/12/2021